

N° 2650

N° 339

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 11 mars 2015

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2014-2015

Enregistré à la Présidence du Sénat le 11 mars 2015

PROJET DE LOI

portant transformation de l'université des Antilles et de la Guyane en université des Antilles, ratifiant diverses ordonnances relatives à l'enseignement supérieur et à la recherche et portant diverses dispositions relatives à l'enseignement supérieur,

**RÉSULTAT DES TRAVAUX DE
LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE**

Voir les numéros :

Sénat : Première lecture : **148, 225, 226** et T.A. **56** (2014-2015)
Commission mixte paritaire : **338** (2014-2015)

Assemblée nationale (14^{ème} législ.) : Première lecture : **2540, 2559** et T.A. **472**

RÉSULTAT DES TRAVAUX DE LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE

Réunie le mercredi 11 mars 2015 sous la présidence de Mme Catherine Morin-Desailly, la commission mixte paritaire a constaté ne pouvoir parvenir à élaborer un texte commun sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant transformation de l'université des Antilles et de la Guyane en université des Antilles, ratifiant diverses ordonnances relatives à l'enseignement supérieur et à la recherche et portant diverses dispositions relatives à l'enseignement supérieur.